

Paris, le 26 décembre 2023

**Objet : INFORMATION AUX ACTIONNAIRES DE LA SICAV PERGAM FUNDS**

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous êtes détenteur d'actions d'un ou plusieurs compartiment(s) de la SICAV PERGAM FUNDS gérés par PERGAM et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

**Quels changements vont intervenir sur votre OPC ?**

La société de gestion a décidé, pour tous les compartiments cités en Annexe 1, de ne pas recourir au mécanisme de plafonnement des rachats (dit des « Gates ») en raison de l'investissement en titres liquides de chacun des compartiments.

Ces modifications n'impactent pas la stratégie de votre OPC.

Le détail des modifications est disponible dans le tableau comparatif ci-après.

**Quand ces opérations interviendront-elles ?**

Ces modifications entreront en vigueur le 29/12/2023 sans qu'aucune intervention de votre part ne soit nécessaire.

**Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?**

Modification du profil de rendement/risque : Non

Augmentation du profil de rendement/risque : Non

Augmentation potentielle des frais : Non

Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : Non significative<sup>1</sup>



**Quel est l'impact de ces modifications sur votre fiscalité ?**

Ces modifications sont sans conséquence fiscale pour les actionnaires. En cas de désaccord avec celles-ci, le rachat sera considéré comme une cession. La fiscalité sera donc fonction de la nature de l'actionnaire et/ou de l'enveloppe dans laquelle il a souscrit les actions compartiments concernés.

---

<sup>1</sup> Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution de l'exposition de l'OPC à une ou plusieurs typologies de risques.

**Quelles sont les principales différences entre votre compartiment dont vous détenez des actions avant et après ces modifications ?**

Caractéristiques comparées du votre OPC (avant et après ces modifications) :

	Avant	Après
<b>Modalités de souscription des rachats</b>		
<b>Plafonnement des rachats (les « Gates »)<sup>1</sup></b>	N/A	<b>En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité du compartiment à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur ce compartiment.</b>
<sup>1</sup> applicable à tous les OPC cités en Annexe 1.		

**Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur**

Ces changements ne sont pas soumis à agrément de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

**Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur**

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur des compartiments de la SICAV PERGAM FUNDS.

Le prospectus et le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur de votre Compartiment sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.pergam.net](http://www.pergam.net)

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés :

- Auprès de : PERGAM - 28 rue Bayard - 75008 Paris – France
- Par courriel à l'adresse suivante : [contact@pergam.net](mailto:contact@pergam.net)

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez obtenir sur ces opérations.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre respectueuse considération.

**ANNEXE 1**

*Liste des OPC<sup>2</sup> concernés par les modifications*

**SICAV PERGAM FUNDS :**

**compartiment « PERGAM ACTIVE DIVIDEND »**

**compartiment « PERGAM GLOBAL FUND »**

**compartiment « PERGAM BEST HOLDINGS »**

**compartiment « SOFTWARE CONVICTION FUND »**

**compartiment « LAUXERA HEALTHTECH »**

---

<sup>2</sup> Toutes les catégories d'actions de chaque compartiment mentionné sont concernées par les modifications relatives aux Gates.